



www.neufchateau.be

VENTE PUBLIQUE D'HERBE SUR PIED

Le Collège Communal procédera le mardi **04/04/2023 à 11h00** à l'Hôtel de Ville, Grand-Place n°1 (Salle Brasseur, 1^{er} étage), à la vente publique (à la criée) d'herbe sur pied croissant sur les terrains suivants :

Parcelles	Lot n°	Superficie
en lieu-dit « Sur la Het » à 5ème Division, Longlier, Section B, n°597pie;	Lot n°36	32 ares
en lieu-dit « Sur la Het » à 5ème Division, Longlier, Section B, n°597pie;	Lot n°37	1 hectare et 17 ares
en lieu-dit « A Bzafontaine », 5ème division Longlier, cadastrées B64;	Lots n°5 et 6	70 a et 1ha
en lieu-dit « A Bzafontaine », 5ème Division, Longlier, Section B, n°64 pie;	Lot n°7	01ha
en lieu-dit « A Bzafontaine », 5ème Division, Longlier, Section B, n°64 pie;	Lot n°14	01ha
en lieu-dit « Les longs Prés », 5ème division Longlier, cadastrée B45A;	Lot n°27	57a – 6a = 51a [6a étant déduits pour la réalisation d'un quai de débardage]
en lieu-dit « A la Croix de l'Homme », 5ème Division, Section C, numéro 899 B;	Lot n°1	62 ares
en lieu-dit « A la Croix de l'Homme », 5ème Division, Section C, numéro 899 B;	Lot n°2	55 ares
en lieu-dit « A la croix de l'homme », 5ème division Longlier, cadastrées C899B;	Lots 3 et 4	55a chacun, soit 1ha 10a
en lieu-dit « Devant le Bois Laquaine », 5ème division Longlier, cadastrées K780B;	Lots n°27 et 28	1ha et 42a
en lieu-dit « la Maladrie », à Respelt, cadastrée I, 721, Y;	Lot n°1	1,22 ha
en lieu-dit, « La Maladrie » à Respelt, cadastrée I, 721, Y;	Lots n°6 et 7	1,12 ha chacun, soit 2ha 24a
en lieu-dit « la Maladrie », à Respelt, cadastrée I, 721, Y;	Lot n°8	1ha 12a

en lieu-dit « la Maladrie », à Respelt, cadastrée I, 721, Y;	Lots n°11 et 12	1,12 ha chacun, soit 2ha 24a
en lieu-dit « La Maladrie », Respelt, 5ème Division, Section I, n°721 Y;	Lot n°14	+/- 56a 33ca
en lieu-dit « La Maladrie », Respelt, 5ème Division, Section I, n°721 Y;	Lot n°15	+/- 58a 10ca
en lieu-dit « La Maladrie », Respelt, 5ème Division, Section I, n° 721 Y;	Lot n°10 et 16	1 ha 12 chacun soit 2 ha 24ca
en lieu-dit « La Faloise », à Neufchâteau;	Lot n°17	05ha 49a et 23ca
en lieu-dit « Au-dessus des Grands Enclos » à Namoussart;	Lot n°18	01ha 00a et 20ca
en lieu-dit « Le Perget » à Petitvoir;	Lot n°22	37a 59ca
en lieu-dit « La Cote des Laid Prés », à 3ème Division, Grapfontaine, Section A, Numéro 148 A pie;	Lot n°10	31a et 90ca
en lieu-dit « La Côte des Laid Prés » à Grapfontaine;	Lot n°13	32a 98ca
en lieu-dit « Au But » 3ème Division, Grapfontaine, Section A, Numéro 143D pie;	Lot n°2	34a 04ca
en lieu-dit « Au But » 3ème Division, Grapfontaine, Section A, Numéro 143D pie;	Lot n°3	29a et 84ca
en lieu-dit « Au But » 3ème Division, Grapfontaine, Section A, Numéro 143Dpie;	Lot n°4	29a et 57ca
en lieu-dit « Le Haut de Baudrimont » 4 ^{ème} division, Hamipré, Section B, n°22L ;	Lots 2, 3 et 4	88a
en lieu-dit « Le Haut de Baudrimont » 4 ^{ème} division, Hamipré, Section B, n°22L ;	Lots 7, 8 et 9	66a

Conditions :

- La durée est fixée du 1 mai 2023 au 31 octobre 2023 ;
- La mise à prix est fixée par le Collège communal ;
- Le prix sera payable avant la première fauche ou exploitation au Directeur financier ;
- Aucune autre destination ne pourra être donnée à cette parcelle communale ;
- Les acquéreurs payeront 10% en plus pour frais et signeront « pour accord » avec ces stipulations ;
- Les adjudicataires ne pourront en aucun cas mettre de la fumure ni procéder au nivellement des taupinières ;
- Afin d'éviter l'application de la législation sur le bail à ferme, le Collège n'attribuera en aucun cas le marché à l'adjudicataire qui aurait obtenu cette parcelle l'année précédente ;
- Les acquéreurs acceptent la/les terre(s) reçue(s) en vente d'herbe dans l'état où elle(s) se trouve(nt) actuellement. La contenance indiquée des lots n'est pas garantie.

Le Collège Communal se réserve le droit de fixer la mise à prix et statuera sur les offres émises lors de la séance suivant la vente publique ;

Le Directeur Général

J-Y. DUTHOIT

Le Bourgmestre

F. HUBERTY